

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2004-161 du 24 Avril 2004
portant nomination du directeur général de
l'agence nationale de l'aviation civile.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°78-288 du 14 avril 1978 portant création et attribution de
l'agence nationale de l'aviation civile ;

Vu le décret n°2003-96 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre
des transports et des privatisations ;

Vu le décret n°2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets
n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant
nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

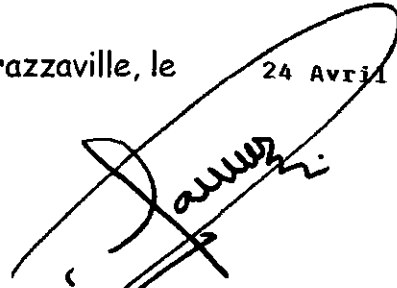
Article premier : Monsieur Georges N'ZAOU est nommé directeur général de
l'agence nationale de l'aviation civile.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonction de monsieur **Georges N'ZAOU**, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

2004-161

Fait à Brazzaville, le

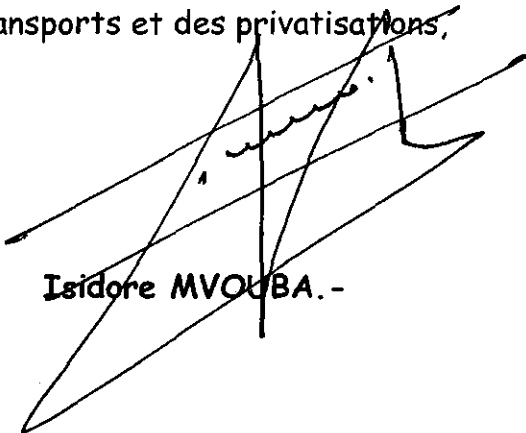
24 Avril 2004



Denis BASSOU N'GUESSO

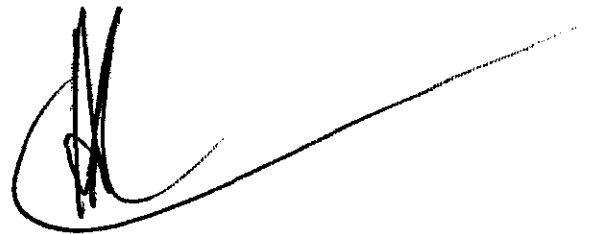
Par le Président de la République,

Le ministre d'Etat, chargé de la coordination de l'action gouvernementale, ministre des transports et des privatisations,



Isidore MVOUBA.-

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,



Rigobert Roger ANDELY.-